

Tout savoir sur les élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024



Tout savoir sur les élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024

Informations importantes concernant les modalités de vote

Horaires des bureaux de vote

Dans le Gers, tous les bureaux de vote seront ouverts **de 8h00 à 18h00**.

Informations sur le vote par procuration

Si vous savez d'ores et déjà que vous ne pourrez pas vous rendre au bureau de vote le jour du scrutin, vous avez la possibilité de donner procuration à une autre personne pour que celle-ci vote à votre place.

Depuis le 12 avril, il est possible d'effectuer sa demande de procuration de manière totalement dématérialisée. Pour cela, vous devez disposer de la nouvelle carte d'identité, posséder une identité numérique certifiée France Identité et donner procuration pour les élections législatives uniquement.

Vous pourrez ensuite effectuer la demande de procuration 100 % en ligne grâce au télé-service « Maprocuration » sur le site www.maprocuration.gouv.fr, si vous donnez procuration pour les élections législatives uniquement. A l'issue de votre demande, vous pourrez directement valider votre identité via l'application France Identité, sans avoir à vous déplacer.

Si vous ne disposez pas d'une identité numérique certifiée via France Identité, vous pouvez déposer votre demande de procuration de manière dématérialisée via le télé-service www.maprocuration.gouv.fr. Il faudra ensuite impérativement faire valider votre demande en vous déplaçant physiquement dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie ou un consulat. Vous devrez alors être muni(e) d'une pièce d'identité et présenter votre référence d'enregistrement « Maprocuration ».

Cette vérification d'identité est justifiée par l'importance et la sensibilité de la démarche de procuration : en donnant procuration, l'électeur donne son vote à un autre citoyen. C'est pour cela que seule l'identité numérique certifiée, qui permet d'attester de votre identité de manière très sécurisée, est acceptée en alternative au déplacement.

Quelques chiffres clés

Nombre d'électeurs inscrits dans le Gers

148 125 électeurs inscrits en 2024 contre 145 082 en 2019.

511 bureaux de vote dans le Gers.

Bureaux de vote

Ces élections législatives étant anticipées, certains bureaux de vote seront déplacés dans 33 communes du département.

Pour consulter ces changements, rendez-vous sur <https://www.gers.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Elections/Elections-legislatives-2024/Liste-des-changements-provisoires-de-bureaux-de-votes>

Pour rappel, par rapport aux élections législatives de 2022, plusieurs changements ont eu lieu en matière de réorganisation des bureaux de vote :

Auch : 16 bureaux de vote seront déployés (14 précédemment) au sein de 4 sites.

Gimont : 3 bureaux de vote seront déployés (2 précédemment).

Riscle : 2 bureaux de vote seront déployés (3 précédemment).

Taux de participation dans le Gers aux précédentes élections législatives

<https://lejournaldugers.fr/index.php/article/76651-tout-savoir-sur-les-elections-legislatives-des-30-juin-et-7-juillet-2024>

Tour 1

Tour 2

2017

2022

2017

2022

Taux à 12h00

29,46 %

24,86 %

27,50 %

25,58 %

Taux à 17h00

51,23 %

45,75 %

45,67 %

43,26 %

Taux définitif

57,51 %

56,76 %

50,69 %

53,66 %

Taux de participation aux élections législatives des 30 juin et 7 juillet

Les taux de participation dans le Gers à 12h00 et 17h00 seront diffusés sur les compte Facebook (@prefet.du.gers) et X de la préfecture (@Prefet32).

Informations utiles

Où consulter le programme des candidats ?

Pour favoriser l'information des électeurs, le ministère de l'intérieur et des outre-mer publie les professions de foi fournies par les candidats. Ces documents ne peuvent, en aucun cas, être utilisés comme bulletins pour voter. Les listes de candidats sont présentées dans l'ordre des panneaux d'affichage.

Pour garantir l'information de tous, les professions de foi sont disponibles en version facile à lire et à comprendre et peuvent être écoutées.

Programme des candidats aux élections

Où retrouver les résultats des précédentes élections

Ils sont disponibles sur le site du ministère de l'intérieur et des outre-mer :

www.elections.interieur.gouv.fr à la rubrique « Résultats de toutes les élections »

Suivre les résultats les 30 juin et 7 juillet 2024

Les résultats provisoires seront publiés sur le site internet du ministère de l'intérieur et des outre-mer (consultation uniquement) à partir de 20h00 à l'adresse :

<https://www.resultats-elections.interieur.gouv.fr/legislatives2024/>

Liens ressources

Site internet des services de l'État dans le Gers, rubrique « Elections législatives 2024 »

Pour vérifier sa situation électorale, trouver son bureau de vote, donner procuration ou , s'inscrire sur les listes électorales pour les prochaines élections :

<https://www.elections.interieur.gouv.fr/>

Pour en savoir plus sur ces élections législatives : <https://www.info.gouv.fr/les-priorites/legislatives>